



## MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

### AVIS DE PROMULGATION

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (RM-330)

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée directrice générale et greffière-adjointe de la municipalité, que:

Le 7 avril 2026, le conseil de la municipalité de Brigham a adopté le règlement numéro 2026-01 concernant la circulation et le stationnement (RM-330).

L'objet de ce règlement est de régir l'utilisation et le stationnement des véhicules, la circulation des piétons et des bicyclettes ainsi que les règles relatives à la signalisation et à la circulation routière sur le territoire de la Municipalité.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, 118, avenue des cèdres à Brigham. Une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la Municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ** à Brigham, ce 9<sup>ÈME</sup> jour d'avril 2026.

**La directrice générale et greffière-adjointe,**

Julia Girard-Desbiens